

INTRODUCTION

DÉFINITIONS DES PME

« Il n'existe pas de définition unique de la PME. Les critères retenus diffèrent selon les textes législatifs ou réglementaires instituant des dispositifs d'aides en direction des PME.

En France on avait, depuis l'après-guerre, l'habitude de considérer comme PME les entreprises comptant de 10 ou 20 (pour l'industrie) personnes à moins de 500 personnes.

Une recommandation de l'Union Européenne du 3 avril 1996 clarifie la situation : sont considérées comme PME les entreprises ayant moins de 250 salariés, lesquelles sont déclinées en « micro-entreprises » (0 à 9 salariés), en « petites » (10 à 49) et en « moyennes » (50 à 249).

Pour les besoins de l'analyse des PME françaises, et notamment des PME industrielles, il a été introduit la catégorie supplémentaire des « très petites entreprises » (10 à 19 salariés).

Le critère d'indépendance est pris en compte en éliminant du champ des PME certaines entreprises à partir de seuils de chiffre d'affaires ou de données financières » (1).

On notera que l'appellation « très petites entreprises » est parfois utilisée à la fois pour la catégorie « 0 à 19 » et pour la catégorie « 10 à 19 », de même que l'appellation « petites entreprises » est employée à la fois pour les « 0 à 49 » et pour les « 20 à 49 ». Il est donc indispensable de toujours préciser les bornes de la catégorie étudiée.

On peut résumer ce qui précède par la table de correspondance suivante :

Micro-entreprises	« 0 à 9 »
Très petites entreprises (TPE)	« 10 à 19 », ou encore « 0 à 19 »
Petites entreprises	« 20 à 49 », ou encore « 0 à 49 »
Moyennes entreprises	« 50 à 249 »
Petites et moyennes entreprises (PME)	« 0 à 249 »

Enfin certaines études d'initiative privée, notamment dans le domaine de la conjoncture, peuvent se référer dans leur intitulé à la catégorie des TPE alors que la population étudiée ne correspond pas exactement aux « 0 à 19 salariés ».

1. Projet de loi de finances pour 2005, « Effort financier de l'État en faveur des petites et moyennes entreprises », page 8, Imprimerie nationale

LE CHAMP « ICS »

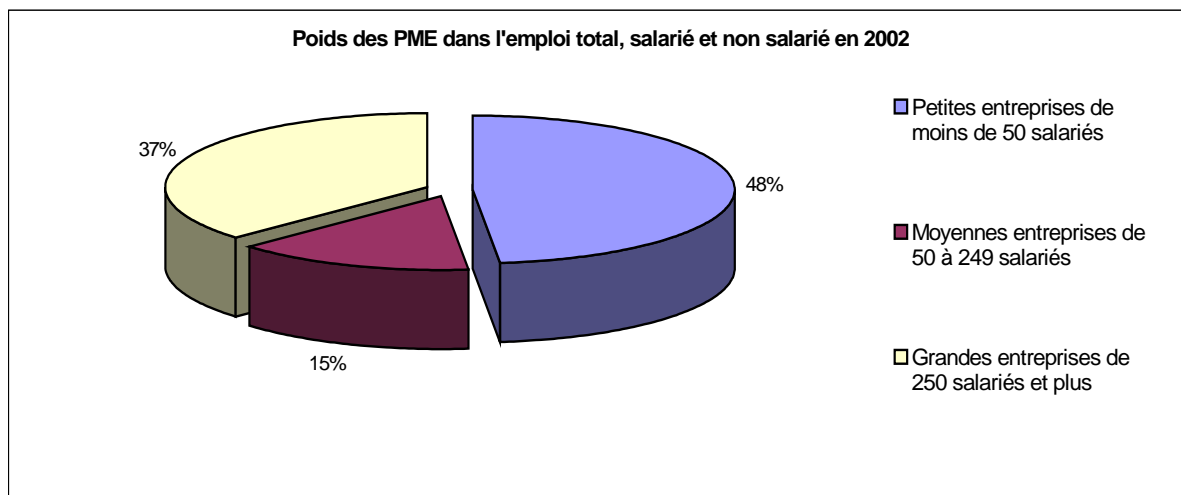
Le champ retenu pour ces *Chiffres clefs des PME* est le champ dit ICS, ou « Industrie-Commerce-Services », qui ne prend pas en compte les secteurs d'activités suivants :

- l'agriculture, la sylviculture, la pêche (on notera que seules les entreprises agricoles exportatrices ou au régime fiscal du réel sont inscrites au fichier SIRENE)
- les activités financières (banques et assurances) : pour ces activités, les notions de chiffre d'affaires ou de valeur ajoutée sont complexes à définir
- l'administration, les activités associatives : là encore que faudrait-il retenir comme chiffre d'affaires ?
- la location immobilière : un loueur de meublés est considéré fiscalement comme une entreprise, la valeur ajoutée de la location immobilière est considérable, les effectifs employés faibles et le nombre d'entreprises sans aucune signification.
- Ainsi que certaines formes juridiques comme les associations (par exemple, centres de gestion agréés dans les activités comptables), certaines sociétés civiles.. ;

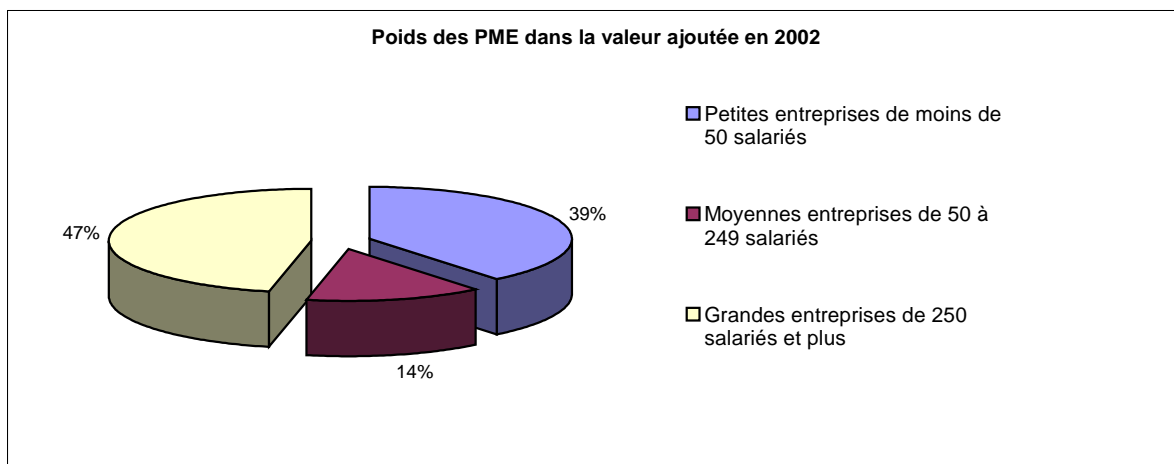
Ce champ ICS a été créé pour examiner de façon cohérente le monde des entreprises : les notions de nombre d'entreprises, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et d'effectifs sont homogènes d'un secteur à l'autre.

Dans cette publication le champ géographique s'entend France métropolitaine, hors DOM. Par ailleurs les entreprises ayant opté pour le régime fiscal ultra-simplifié - micro-entreprise (BIC) ou déclaratif spécial (BNC) - sont exclues faute d'information.

Selon ces définitions, par rapport à l'ensemble du champ ICS en France métropolitaine, les PME représentent, en 2002, 99,5 % des entreprises (avec près de 2,1 millions d'entreprises), 58 % des salariés (avec plus de 8,2 millions de salariés) et 63 % de l'emploi total (avec 10 millions de personnes occupées, salariées et non salariées), 45 % du chiffre d'affaires et 53 % de la valeur ajoutée (avec 1 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 380 milliards d'euros de valeur ajoutée).



Source : DGI – INSEE – DCASPL [A1], base de données fiscales (hors entreprises relevant d'un régime « micro »)

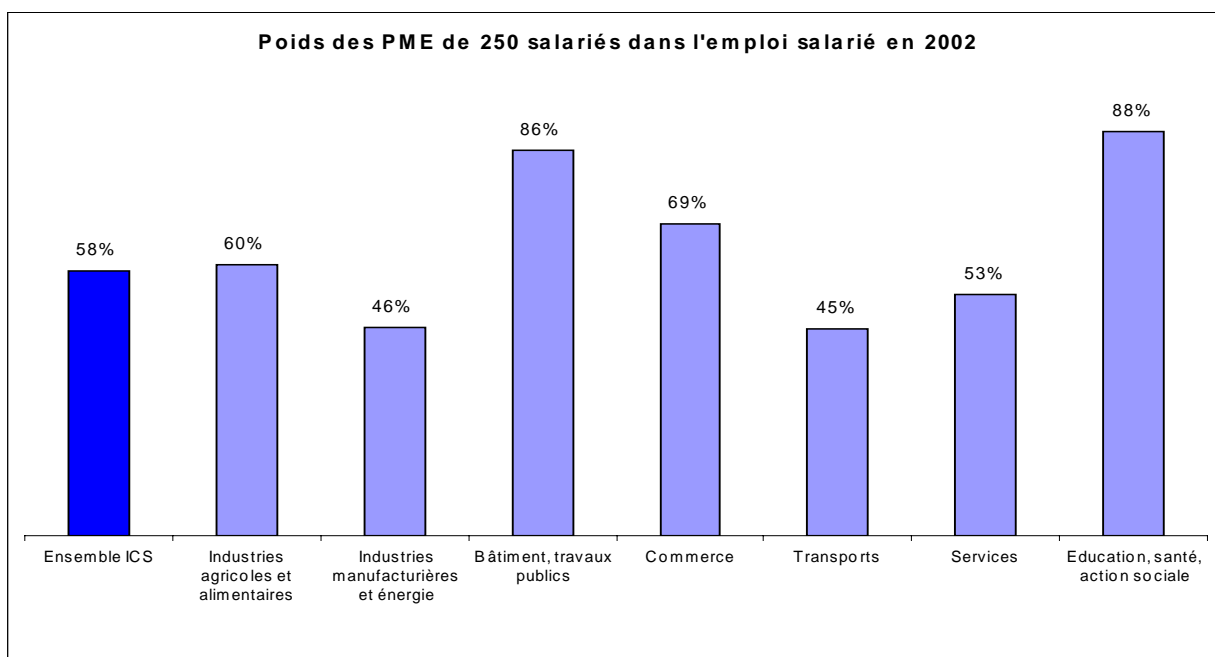


Source : DGI – INSEE – DCASPL [A1], base de données fiscales (hors entreprises relevant d'un régime « micro »)

Le poids des PME diffère fortement selon le secteur d'activités

Si dans l'industrie et les transports, les PME de moins de 250 salariés représentent un peu moins de la moitié de l'emploi salarié (soit environ 45 %), dans le bâtiment-travaux publics elles concentrent 86 % de l'emploi salarié, 69 % dans le commerce, 60 % dans les industries agricoles et alimentaires et 53 % dans les services.

Dans l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce et des services, les PME de moins de 250 salariés représentent 58 % de l'emploi salarié (soit 8,2 millions de salariés sur un total de 14,1 millions).



Source : DGI – INSEE – DCASPL [A1], base de données fiscales (hors entreprises relevant d'un régime « micro »)